

**ANALYSE COMPARATIVE DE L'EMPLOI DANS  
LE SECTEUR NON STRUCTURE AU MAGHREB ET EN EGYPTE**

Depuis plus de 15 ans, le secteur non structuré (ou informel) a fait l'objet de nombreuses recherches et enquêtes. Les unes se sont orientées vers l'étude de la pauvreté, de la survie en milieu urbain, des activités de subsistance, en un mot de la marginalité : on assimilait alors le secteur non structuré aux activités exercées par les individus ou les ménages des quartiers particulièrement déshérités. D'autres recherches ont pris comme objet les petites entreprises, et notamment celles qui étaient susceptibles de modernisation ou de promotion (enquêtes du Bureau International du Travail en Afrique), cependant que des études moins ambitieuses ou plus limitées se concentraient sur des branches d'activités ou des professions particulières, notamment certains petits métiers censés représenter l'échelon le plus bas des catégories sociales ou socio-professionnelles, en d'autres termes : le bas de l'échelle des revenus.

La démarche que l'on présente ici est différente : elle adopte délibérément une orientation visant à mesurer le phénomène sur un plan macro-économique en vue de fournir les données et les instruments nécessaires au planificateur des ressources humaines et au comptable national. Elle consiste à comparer les statistiques nationales de population active (issues de recensements de population ou d'enquêtes sur l'emploi auprès des ménages) aux statistiques d'entreprises ou d'origine administrative limitées au secteur moderne, pour en faire ressortir par solde l'emploi dans le secteur non structuré. Et l'on pourrait imaginer d'utiliser la même technique du solde pour tirer des comptes nationaux la contribution du secteur non structuré à la production nationale. Mais, alors que la population active se mesure directement, aux erreurs et omissions près, propres aux grandes enquêtes, la production nationale n'est pas, en règle générale, appréhendée dans sa globalité par voie d'enquêtes directes : de sorte que le solde ne représente plus que le résultat des hypothèses du comptable national, et que son calcul revient alors à entériner ou conforter les hypothèses classiquement énoncées sur le secteur informel, secteur de sous-emploi, de faible productivité et de faible rémunération que l'on réfute.

La démarche comparative ne va pas sans l'adoption d'un certain nombre d'hypothèses et de simplifications qui seront peut-être jugées insatisfaisantes et susceptibles d'amputer le réel. En particulier, on pourra contester la stricte comparabilité des données d'un pays à l'autre, alors que les définitions, les champs des enquêtes ou des sources statistiques utilisées ne sont pas identiques. On pourra également contester l'homogénéisation apparente d'une réalité qui reste très diverse, multiforme et toujours rétive à l'appréhension.

En dépit de ces aspects incertains mais qui ne le sont pas plus que certaines généralisations audacieuses à partir d'études ponctuelles, on ne peut cependant pas nier aujourd'hui l'intérêt de la perspective macro-économique : au même titre que la vision microscopique et compréhensive des études approfondies, elle apporte un éclairage indispensable et complémentaire en vue de la compréhension d'un phénomène dont l'ampleur est aujourd'hui reconnue.

L'approche macro-économique se fonde sur une définition spécifique du secteur non structuré que nous replacerons tout d'abord dans l'ensemble des définitions proposées. C'est cette définition et ses variantes nationales (lesquelles dépendent des sources disponibles et utilisables), qui nous permettront d'aborder ensuite l'analyse comparative des données sur l'emploi.

## I. LES DEFINITIONS CLASSIQUES DU SECTEUR NON STRUCTURE ET SA DEFINITION MACRO-ECONOMIQUE ET STATISTIQUE

Ce n'est qu'à une date récente que l'approche macro-économique du secteur informel s'est affirmée. Jusque là prévalaient des définitions fonctionnelles ou multicritères. Or ces définitions ne permettaient pas ou même empêchaient toute mesure globale de l'ampleur du phénomène.

Si l'on met à part les recherches sur la ligne de pauvreté que la Banque Mondiale mena à partir des enquêtes sur le budget et la consommation (ou encore les revenus et les dépenses) des ménages, et qui d'ailleurs n'étaient pas liées à la problématique du secteur informel, il faut bien dire que les études et enquêtes sur les stratégies de survie n'ont guère donné lieu à collecte de données quantitatives, aussi surprenant que cela puisse paraître : le concept de pauvreté, de survie, a en effet un contenu éminemment quantitatif puisqu'il suppose l'insuffisance des ressources disponibles par comparaison avec le minimum des besoins nécessaires. Mais on semblait bien plutôt considérer que le seul fait d'habiter un quartier populaire ou un bidonville, ou d'appartenir à la catégorie des migrants ruraux, étaient des critères suffisants permettant de conclure à la représentativité des échantillons et d'attribuer le qualificatif de survie aux stratégies que l'on y discernait. La définition souvent implicite qui résultait de ces recherches était la définition fonctionnelle selon laquelle le secteur informel est un élément nécessaire au développement du secteur moderne par la pression à la baisse qu'il y exerce sur le taux de salaire, en constituant une réserve de main-d'oeuvre et en fournissant, aux salariés notamment, des biens et services à bas prix.

Les définitions multicritères sont les plus connues, qui visent à préciser un certain nombre de caractéristiques propres aux entreprises ou plus généralement aux activités constituant le secteur informel. La première et la plus célèbre est celle proposée par le rapport du BIT sur le Kenya (ILO, 1972) ; sept critères y définissent le secteur informel : la facilité d'entrée, l'utilisation de ressources locales, la propriété familiale des entreprises, la petite échelle des activités, une technologie à haute intensité de travail et adaptée, des formations acquises en dehors du système scolaire, des marchés de concurrence non réglementés. Par la suite, S. V. SETHURAMAN (1976) proposa une autre liste de critères, différente, plus complète et plus extensive : l'emploi de 10 personnes au plus, la non application des règles légales ou administratives, l'emploi d'aides familiaux, l'absence d'horaires ou de jours fixes de travail, l'absence de crédits institutionnels, une formation scolaire des travailleurs inférieure à 6 ans, une production destinée au consommateur final, et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique, le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

La multiplication des critères ne doit pas faire illusion : la plupart d'entre eux sont liés de sorte que SETHURAMAN est fondé à exiger qu'un seul des critères proposés doive être rempli pour signifier l'appartenance au secteur informel.

L'autre signification de cette exigence moins stricte et de la corrélation des critères entre eux est que ces critères sont remplis en moyenne sur une population ou dans un champ défini d'une autre manière. Les définitions multicritères sont donc données à posteriori et il n'est pas envisageable de les utiliser a priori dans des enquêtes exhaustives qui chercheraient à relever l'ensemble des critères sur l'ensemble de la population.

De ce point de vue, la définition d'un champ d'investigation par l'application d'un critère simple et observable est plus opérationnelle que les définitions descriptives ou

fonctionnelles et ouvre la voie aux approches statistiques et comptables. Pour le statisticien et le comptable national, la définition la plus exhaustive et la plus opératoire est donc la suivante : le secteur non structuré recouvre l'ensemble des activités qui ne sont pas habituellement enregistrées de façon spécifique, distincte ou isolée, et régulière.

Pour des raisons tenant aux techniques d'enquête, cette définition est généralement restreinte aux seules activités non agricoles (et non pas urbaines) : malgré toutes les difficultés auxquelles elles se heurtent et notamment les aléas de l'évaluation de l'autoconsommation, les enquêtes agricoles aboutissent en effet à des estimations globales directes de la production, par la technique du sondage à plusieurs degrés. Il n'en va pas de même pour les autres secteurs de l'activité économique : lorsqu'elles ne se fondent pas sur les seules données du secteur moderne, c'est-à-dire sur les seules entreprises tenant une comptabilité (et la faisant parvenir à un organisme centralisateur), les comptabilités nationales utilisent un certain nombre d'hypothèses ou opèrent des recoupements qui permettent d'intégrer partiellement la contribution du secteur non structuré, mais de façon incomplète et la plupart du temps sous-estimée. De sorte que le secteur non structuré peut bien être défini comme la part de l'activité économique marchande que le comptable national n'évalue qu'indirectement, par la technique du solde ou en posant des postulats plus ou moins hypothétiques.

Le non enregistrement n'est cependant pas un critère aussi simple qu'il y paraît à première vue ; il peut se concevoir sous plusieurs acceptions différentes : celle du registre du commerce, celle de la sécurité sociale par exemple ; mais la plus courante est bien entendu celle du non enregistrement fiscal. Même dans ce dernier cas, l'enregistrement peut être interprété de deux façons différentes : il est une forme d'enregistrement fiscal qui ne requiert pas d'enregistrement comptable, et il en est une autre, plus achevée, qui nécessite la tenue d'une comptabilité en bonne et due forme : alors que le paiement de l'impôt de la patente forfaitaire peut souvent être considéré comme étant quérable, c'est-à-dire collecté par les inspecteurs ou contrôleurs du fisc, et donc ne pas être considéré comme une forme d'enregistrement permettant une estimation des résultats de l'activité, l'acquiescement de l'impôt sur les bénéficiaires (ou d'une façon générale sur les résultats) doit faire l'objet d'une déclaration dont l'initiative revient au contribuable : cet impôt portable nécessite l'élaboration d'une comptabilité formelle. Et dans ce cas, l'enregistrement correspond donc à l'existence d'une telle comptabilité conforme à un modèle national ou international. Comme de nombreuses enquêtes statistiques réalisées sur les entreprises du secteur moderne prennent comme base les fichiers de déclarations fiscales ou les fichiers des centrales de bilan, on voit qu'il y a de facto une convergence des critères de non enregistrement administratif, de non enregistrement statistique et d'absence de comptabilité formelle. Pour être complet, ajoutons que le critère de taille (en nombre d'emplois) peut servir de corrélat aux trois formes précédentes de non enregistrement. Ainsi certaines enquêtes statistiques, réalisées à partir de fichiers fiscaux définissent leur champ de façon plus homogène en fixant la taille minimale des entreprises industrielles à 10 emplois ou 10 salariés par exemple.

La combinaison des formes d'enregistrement fiscal, comptable, statistique, parfois liée à la forme juridique et à la taille des entreprises, se traduit par des définitions du secteur non structuré variables selon les pays, mais qui toutes ont en commun la caractéristique de constituer un domaine de l'activité économique où l'absence de maîtrise des pouvoirs publics se fait sentir.

Les relatives richesses et fiabilité des sources statistiques disponibles au Maghreb et au Machrek permettent de mettre en oeuvre une telle définition, tout en maintenant la possibilité d'une comparaison entre les résultats nationaux.

## II. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON STRUCTURE EN TUNISIE, AU MAROC, EN ALGERIE ET EN EGYPTTE

La méthode générale consiste à partir de la base exhaustive que constituent les données de population active occupée (chômeurs exclus) des recensements de population (de 1982 pour le Maroc, 1976 pour l'Egypte) ou d'enquêtes auprès des ménages portant sur de gros échantillons (enquête Population-Emploi de 1980 pour la Tunisie, enquête Main d'oeuvre-Démographie de 1985 pour l'Algérie), à en tirer certains effectifs directement incorporables dans le secteur non structuré en fonction du statut dans la profession (indépendants, aides familiaux, apprentis), de la profession et de la branche d'activité (certaines professions et certaines branches sont entièrement dans le secteur non structuré, d'autres entièrement en dehors), puis à comparer ces données aux effectifs des statistiques d'entreprises (enquêtes ou statistiques administratives).

La démarche varie selon la disponibilité et la qualité des sources et les concepts et définitions qu'elles utilisent. On ne présentera ici que les principales règles et hypothèses suivies pour élaborer les tableaux 1, 2, 3 et 4 ci-après.

\* En Tunisie, les résultats de l'enquête population-emploi 1980 sont comparés aux résultats du recensement général des établissements de 1981, eux-même éclatés en deux composantes : les établissements de moins de 10 emplois (secteur non structuré localisé) et ceux de 10 emplois et plus (secteur moderne). Certains services (professions libérales, bureaux d'études, banques et assurances) sont entièrement versés dans le secteur moderne, ce qui est rendu possible par la disponibilité de résultats par branche détaillée. Quant aux effectifs de la fonction publique, ils sont directement issus de la source administrative. Enfin on notera qu'il est procédé à un ajustement des résultats pour tenir compte de l'écart d'une année entre l'enquête de population et le recensement des établissements<sup>(15)</sup>.

\* Au Maroc, les résultats du recensement de la population de 1982 ne sont pas très détaillés : en particulier, il n'y a pas de données précises sur les diverses branches manufacturières. Ces données sont désagrégées en fonction du statut dans la profession : indépendants à domicile et ambulants, indépendants avec local et aides familiaux, sont intégralement versés dans le secteur non structuré. Pour ce qui concerne les apprentis, il a été tenu compte du fait que le secteur moderne en employait une partie : pour cela, l'on a appliqué le coefficient disponible pour la Tunisie en 1975, à savoir que 79 % des apprentis sont employés par le secteur non structuré.

Les statistiques sur les établissements économiques, publiées par la Direction de la Statistique et fondées sur le fichier des patentes de la Direction des Impôts pour l'année 1981, ont été utilisées pour distinguer les petits établissements du secteur non structuré des établissements du secteur moderne. Ces statistiques fournissent le nombre de salariés, à l'exclusion des aides familiaux et apprentis, et le nombre d'établissements (assimilés aux employeurs) par branche d'activité détaillée et par statut juridique (entrepreneurs individuels, sociétés). Pour assurer la cohérence de ces chiffres avec ceux du recensement de population, il n'a pas été tenu compte du nombre d'établissements n'employant pas de salariés, puisque ces effectifs sont déjà inclus dans la catégorie des indépendants avec local.

La distinction entre secteur non structuré et secteur moderne s'est faite en appliquant le double critère : entrepreneurs individuels employant moins de 5 salariés. Toutes les

(15) Le détail de la méthode est donné dans CHARMES (1983) et CHARMES (1984).

sociétés et les entrepreneurs individuels employant 5 salariés et plus ont été rangés dans le secteur moderne. Ce critère permet d'assurer une meilleure cohérence avec les données tunisiennes qui utilisent le critère du nombre d'emplois : l'exploitation du recensement des établissements de 1976 a en effet montré (Cf. CHARMES, 1982) que les établissements de moins de 10 emplois se caractérisaient par un nombre moyen de salariés inférieur à 5, particulièrement dans les branches manufacturières où le secteur non structuré est dominant.

Le calcul des effectifs du secteur non structuré se fait en additionnant le nombre des indépendants, aides familiaux et apprentis (ces derniers à raison de 79 % d'entre eux), les employeurs et salariés des entreprises individuelles de moins de 5 salariés, et le solde par rapport à la population occupée totale (dont on a exclu l'administration publique, une fraction de non-classés, les employeurs et les salariés des entreprises individuelles de 5 salariés et plus, ainsi que les salariés des sociétés).

\* En Algérie, les résultats de l'Enquête Main-d'Oeuvre - Démographie de 1985 permettent de distinguer les composantes "administration" et "secteur public" par grande branche d'activité. Les effectifs employés dans le secteur privé moderne et les petits établissements du secteur non structuré ont été calculés à partir de plusieurs sources complémentaires et en faisant intervenir un certain nombre d'hypothèses : le Fichier Général des Établissements de l'Office National des Statistiques (ONS) a été redressé en 1985 à l'aide des taux de disparition observés lors de l'enquête industrielle de 1984 et les établissements ont été transformés en emplois en utilisant les tailles moyennes observées dans l'enquête industrielle 1979 (seule source disponible à cet effet). Dans le fichier général des établissements, la ligne de partage a été fixée en fonction du nombre de salariés : moins de 5 salariés pour le secteur non structuré, 5 salariés et plus pour le secteur moderne. Le secteur non structuré est ainsi constitué des emplois non enregistrés calculés par solde avec la population occupée dans l'enquête MOD, des emplois non salariés et des femmes partiellement occupées. La méthode est donc très proche de celle qui a été utilisée pour le Maroc, mais il a fallu y lever plusieurs incertitudes ou inconnues à l'aide d'un nombre d'hypothèses plus important.

\* En Egypte, le recensement de la population de 1976 fournit les effectifs de population occupée (Cf. EL-HISSAWY, 1983), ainsi que les effectifs employés dans l'administration et dans les entreprises publiques (Cf. HANDOUSSA, 1983)<sup>(16)</sup>. Le secteur privé moderne est issu du "Survey of Employment, Wages and Hours of Work", enquête annuelle du CAPMAS (Central Agency For Public Mobilization And Statistics), portant sur les établissements de 10 employés et plus.

Tant en Egypte qu'au Maroc, il n'a pu être parfaitement tenu compte de ces branches des services qui relèvent entièrement du secteur moderne. Il en résulte que les effectifs du secteur non structuré des services sont légèrement sur-estimés, mais cela n'a guère d'influence sur le poids global du secteur dans l'ensemble de la population active.

Le secteur non structuré dans son ensemble aurait ainsi représenté 36,1 % de la population occupée non agricole en Tunisie en 1980. Ce chiffre<sup>(17)</sup> est sans doute le plus précis des quatre résultats présentés, ayant été calculé par branche détaillée, en faisant intervenir des hypothèses adaptées à la situation de chaque branche.

Au Maroc en 1982, 56,9 % de la population occupée non agricole appartenait au secteur non structuré : ce résultat est très inférieur à celui obtenu par M'RABET (1985) calculé, il est vrai, sur la seule population occupée urbaine et avec une définition plus large du secteur non structuré localisé (établissements de moins de 10 salariés)<sup>(18)</sup>.

(16) Pour les entreprises publiques, les données du recensement ont été préférées aux résultats de l'enquête du CAPMAS : Survey of Employment, Wages and Hours of Work.

(17) Il diffère quelque peu de chiffre habituellement présenté et calculé sur une population occupée n'incluant pas les effectifs non classés (Cf. CHARMES, 1986).

(18) Avec cette définition, notre estimation s'élève à 58,8 % à comparer aux 76 % de M'RABET.

**Tableau 1**

**Principales composantes de la population occupée  
non agricole par grande branche d'activité économique - Tunisie. 1980**

Branches	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du SNS par branche	Part de la branche dans le SNS
Mines et Energie	-	29 200	3 300	8 200	46 700	17,6	2,2
Industries manufacturières	-	62 300	91 900	151 500	299 900	50,5	39,8
Bâtiment-Travaux Publics	-	9 100	37 100	42 000	158 100 *	30,5	12,7
Commerce	-	9 500	15 000	90 400	106 300	85,0	23,8
Transport-Communication	-	43 600	600	8 600	61 000	14,1	2,2
Services	-	23 300	38 000	73 300	132 800	55,2	19,3
Administration	190 500	-	-	-	190 500	-	-
Divers non classés	-	-	-	-	42 200	-	-
Population occupée non agricole	190 500	177 000	185 900	374 000	1 037 500 **	36,1	100,0

\* dont 69.900 occasionnels-saisonniers du BTP que l'on a préféré classer à part, plutôt que de les ranger dans les divers secteurs : si l'on en avait tenu compte, la part du secteur non structuré dans la branche BTP serait passée à 44,0 % et la part de la branche BTP dans l'ensemble du secteur non structuré serait passée à 14,8 %.

\*\* Sommation en colonne seulement.

**Sources :**

Population occupée : INS, Enquête population-emploi, 1980.

Secteur privé moderne : INS, Recensement des activités industrielles, 1980 ou Recensement des Etablissements, 1981.

Secteur public : INS, Statistiques sur les entreprises à participation publique.

Tableau 2

**Principales composantes de la population occupée  
non agricole par grande branche d'activité économique - Maroc. 1982**

Branches	Administration	Secteur moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du secteur non structuré par branche	Part de chaque branche dans l'ensemble du secteur non structuré
Mines-Energie	-	40 670	40 355	81 025	49,8	2,2
Industries manufacturières	-	226 824	638 488	865 312	73,8	36,0
Bâtiment-Travaux Publics	-	139 657	239 449	379 106	63,2	13,5
Commerce	-	64 790	413 420	478 210	86,4	23,3
Transport	-	68 993	61 821	130 814	47,3	3,5
Services	-	85 469	358 175	443 644	80,7	20,2
Administration	517 769	-	-	517 769	-	-
Divers non classés	-	-	20 217	215 028	-	1,1
Population occupée non agricole	517 769	626 403	1 771 925	3 110 908 *	56,9	100,0

\* Sommation en colonne simplement.

**Sources :**

Population occupée : Direction de la Statistique, Recensement de la population de 1982. Caractéristiques socio-économiques de la population (Rabat, 1984).

Secteur moderne (sauf administration) : Direction de la Statistique, Statistiques sur les établissements économiques (Rabat, 1984).

**Tableau 3**

**Principales composantes de la population occupée  
non agricole par grande branche d'activité économique - Algérie. 1985**

Branches	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du SNS par branche	Part de la branche dans le SNS
Industrie	-	413 282	58 531	133 664	605 427	22,1	17,2
Bâtiment-Travaux Publics	-	404 940	97 498	66 950	669 689 *	10,0	8,6
Commerce-Services	-	309 467	17 451	576 661	903 579	63,8	74,2
Administration	859 130	-	-	-	859 130	-	-
Population occupée non agricole	859 130	1 127 689	173 480	777 275	3 037 875	25,6	100,0

\* dont 100 301 occasionnels-saisonniers du bâtiment.

**Sources :**

Tableau élaboré par l'auteur (Cf. CHARMES J., 1988)

Population occupée : ONS, Enquête Main-d'Oeuvre - Démographie MOD, 1985.

Tableau 4

**Principales composantes de la population occupée  
non agricole par grande branche d'activité économique - Egypte. 1976**

Branches	Adminis- tration	Secteur public	Secteur privé moderne	Secteur non structuré	Population occupée	% du SNS par branche dans le SNS	Part de la branche dans le SNS
Mines et Energie	46 900	33 300	1 050	12 450	93 700	13,3	0,5
Industries manufacturières	32 800	594 700	111 933	619 867	1 359 300	45,6	27,2
Bâtiment-Travaux Publics	-	96 600	4 617	267 583	368 800	72,6	11,7
Commerce-Hôtellerie-Restauration	3 400	52 400	22 675	774 725	853 200	90,8	34,0
Transport-Communication	173 700	102 200	5 029	197 371	478 300	41,3	8,7
Services	28 600	51 900	24 875	408 625	514 000	79,5	17,9
Administration	1 430 000	-	-	-	1 430 000	-	-
Divers non classés	-	-	-	-	142 000	-	-
Population occupée non agricole	1 715 400	931 100	172 409	2 280 621	5 239 300 *	43,5	100,0

\* Sommation en colonne simplement.

**Sources :**

Pour la population occupée et pour l'administration et le secteur public : CAPMAS, Population Census, 1976 (Cairo, 1978).  
Pour le secteur privé moderne : CAPMAS, Survey of Employment, Wages and Hours of Work, 1976 (tableau sur les effectifs des établissements de 10 employés et plus du secteur privé).

En Algérie, en 1985, le secteur non structuré occupait 25,6 % de la population active non agricole.

En Egypte enfin, le secteur non structuré procurait un emploi à 43,5 % de la population occupée non agricole en 1976, estimation s'écartant fortement de celle présentée par ABDEL-FADIL (1983) fondée sur une définition et une méthodologie différentes. Cet auteur évalue les effectifs du secteur non structuré à 876 000 personnes, par agrégation des activités et professions directement assimilables au secteur non structuré du fait de leurs caractéristiques propres. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble de l'activité économique non enregistrée mais plutôt de son segment artisanal.

L'évaluation du secteur informel en Egypte à laquelle procède Mahmoud ABDEL FADIL est fondée sur des sources relativement nombreuses : le recensement des industries de petite taille (1967), le recensement des établissements (1972), l'enquête artisanat (1974) dont les champs sont relativement différents, et enfin le recensement de la population de 1976. La démarche de l'auteur n'est cependant pas comparative : il utilise chacune des sources tour à tour en indiquant les informations qu'elle est susceptible de fournir. Et en définitive, c'est le recensement de la population qu'il privilégie.

Distinguant trois composantes dans le secteur informel :

- la composante artisanale, constituée des petits ateliers de 1 à 9 travailleurs, ainsi que des artisans-tâcherons ;
- la composante des services informels, domestiques ou non ; y compris les vendeurs ;
- la composante des tâcherons occasionnels ;

les diverses sources citées permettent de donner plusieurs évaluations de la composante artisanale, mais c'est en retenant le statut d'indépendant ("self-employed and not employing others") dans le recensement de la population de 1976, que l'on obtient l'estimation la plus forte : 241 500 artisans auxquels il conviendrait d'adjoindre 29 % des salariés des branches correspondantes, soit 41 700 personnes. L'origine de cette proportion n'est cependant pas donnée : on peut supposer qu'elle vient des enquêtes d'établissements précédemment utilisées.

Pour la composante services du secteur informel, le critère du statut dans la profession n'est pas utilisé systématiquement : il lui est préféré dans certains cas (comme le personnel domestique) le croisement des professions et des branches d'activité. L'estimation s'élève à 334 000 emplois dont 148 000 (45 %) dans le commerce, et 73 000 (22 %) dans les transports.

L'auteur considère cependant que, dans le cas des services tout comme dans le cas des travailleurs occasionnels, le recensement de la population sous-estime ces catégories, en raison de la définition restrictive du concept de ménage, qui exclut les sans logis.

L'estimation de la composante des travailleurs occasionnels ("odd-jobbers") est plus discutable : dans les statistiques de population active issues du recensement de la population (ainsi que des enquêtes sur l'emploi), il existe une catégorie d'occupations non négligeable et intitulée "Non désignés ou mal désignés". Parmi celles-ci, il est possible de distinguer trois sous-catégories : les casseurs de pierres et récupérateurs occasionnels, les personnes ne pouvant être classées dans une occupation déterminée, et enfin les personnes n'ayant pas déclaré leur activité. L'auteur pense pouvoir déduire des divers croisement qu'il opère entre ces catégories et les critères d'âge (il s'agit surtout de jeunes), de statut dans la profession (il s'agit surtout des salariés) et d'activité, que cette catégorie ressortit au secteur informel : elle concerne 259 000 personnes. Il convient toutefois d'être prudent et une telle méthode ne peut être systématiquement appliquée : dans beaucoup de pays, les forces armées qui ne doivent pas apparaître en tant que telles dans les statistiques, sont introduites dans cette catégorie.

Le tableau 5 suivant montre que la répartition des emplois du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique est relativement comparable en Tunisie et au Maroc, surtout si l'on garde en mémoire la légère sur-estimation des services dans le cas du Maroc : les activités de production représentent 52 à 55 % des emplois du secteur, le commerce plus de 23 % et les services de 21 à 24 %. L'Égypte présente une répartition notablement différente même s'il faut tenir compte du fait que le secteur du commerce inclut les activités de restauration et d'hôtellerie, ce qui n'est pas le cas en Tunisie et au Maroc. Si la part du secteur de la production reste prépondérante (39,4 %), elle est cependant nettement plus faible que dans les deux autres pays, et il est probable que le commerce et les services pèsent d'un poids à peu près comparable (30 %) nettement plus élevé qu'en Tunisie et au Maroc. C'est en Algérie que les activités de production représentent la plus faible part de l'emploi informel (25,8 %), conséquence probable de la prédominance des grandes entreprises publiques (Cf. tableau 6), encore que la priorité accordée aux industries industrialisantes aurait dû laisser le champ libre à la petite entreprise dans l'industrie légère.

Tableau 5

Répartition de la population active occupée non agricole du secteur non structuré par grand secteur d'activité économique au Maghreb et en Égypte (en %)

Secteur	Tunisie	Maroc	Algérie	Égypte
	1980	1982	1985	1976
Production	54,7	51,7	25,8	39,4
Commerce	23,8	23,3	174,2	34,0
Service	21,5	23,7		26,6
Ensemble	100,0	100,0*	100,0	100,0

\* dont 1,1 % non classés.

La répartition de la population occupée non agricole par grand secteur institutionnel est particulièrement éclairante (Cf. tableau 6 ci-après). On y voit l'hypertrophie des effectifs dans l'administration publique égyptienne (32,7 %) et, dans une moindre mesure, algérienne (28,3 %), en regard du poids comparable de ce secteur en Tunisie et au Maroc (18,4 et 16,6 % respectivement). En revanche, les activités modernes de l'industrie, du commerce et des services (tant publiques que privées) pèsent d'un poids approximativement comparable au Maroc et en Égypte (20,2 et 21,1 % respectivement) alors qu'elles sont beaucoup plus développées en Tunisie (35 %) et en Algérie (42,8 %).

Il en résulte que le poids du secteur non structuré est plus faible en Algérie (25,6 %) et en Tunisie (36,1 %) qu'au Maroc (56,9 %) et en Égypte (43,5 %). Et si la relative faiblesse du chiffre égyptien par rapport au chiffre marocain s'explique essentiellement par l'hypertrophie de la fonction publique, en réalité la différence apparente entre les deux pays est probablement compensée par un fort développement de la pluri-activité des fonctionnaires

en Egypte où le niveau des salaires comparé au coût de la vie rend indispensable l'entreprise de telles activités : la conséquence en est que l'emploi dans le secteur non structuré est sous-estimé d'autant, parce que le mode de collecte de l'information statistique privilégie naturellement l'activité officielle des individus censée être leur activité principale.

Tableau 6

Répartition de la population active occupée non agricole  
par grand secteur institutionnel d'activité économique  
- Tunisie, Maroc, Algérie, Egypte - (en %)

Secteur	Tunisie 1980	Maroc 1982	Algérie 1985	Egypte 1976
Administration	18,4	16,6	28,3	32,7
Entreprises publiques	17,1	20,2	37,1	17,8
Secteur privé moderne	17,9	35,0	5,7	3,3
Secteur non structuré	36,1	56,9	25,6	43,5
Non classés	10,5*	6,3	-	2,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

\* y compris occasionnels-saisonniers du bâtiment.

Dans la pratique, il est probable que l'équilibre de l'emploi dans les divers secteurs institutionnels se fait à un niveau comparable à ce qui s'observe en Tunisie et au Maroc, où la pluri-activité est également développée, mais dans des proportions sans doute moindres (tant en effectifs qu'en temps de travail). Mais dans ce domaine, on ne peut s'en tenir qu'à des conjectures et à des hypothèses générales, aucune mesure en vraie grandeur de ce phénomène n'ayant été réalisée jusqu'à présent.

Si l'on admet cette dernière remarque et si l'on aligne la proportion des effectifs de la fonction publique égyptienne sur les niveaux marocain et tunisien en répercutant l'écart sur le volume de l'emploi dans le secteur non structuré, on peut alors considérer que c'est en réalité en Egypte que le secteur non structuré est le plus développé en termes d'emplois. Le tableau 7 ci-après, montre alors l'existence d'une relation inverse entre le niveau du Produit National Brut (en \$ US 1980) et le volume de l'emploi dans le secteur non structuré.

Cependant il ne faudrait pas déduire hâtivement de cette corrélation que l'importance du secteur non structuré est un signe de pauvreté ou de faible développement d'une économie : c'est bien plutôt une preuve manifeste de la sous-estimation du PNB (d'autant plus forte que le poids du secteur non structuré est important), et de l'incapacité dans laquelle

s'est trouvée la comptabilité nationale d'évaluer correctement la contribution du secteur non structuré à la production nationale.

Et l'on ne peut donc se contenter, dans le domaine de la production et des revenus, d'une analyse comparative des données de comptabilité nationale et de comptabilité d'entreprises, à l'image de la méthode que l'on vient de présenter pour estimer l'emploi. C'est bien à une collecte directe et adaptée de l'information qu'il convient de procéder afin de mesurer les réelles performances économiques du secteur non structuré.

**Tableau 7**

**Poids du secteur non structuré en comparaison de quelques indicateurs économiques dans les trois pays du Maghreb et en Egypte**

Indicateur	Algérie 1985	Tunisie 1980	Maroc 1982	Egypte 1976
PNB par habitant en \$ (en 1980)	1870	1310	900	580
Emploi du secteur non structuré				
. en proportion de la population occupée non agricole	25,6	36,1	56,9	43,5 (58,7)*
. en proportion de la population occupée totale	19,1	23,7	33,1	22,6
% de la population active				
. dans l'agriculture	25,8	34,2	41,9	48,2
. dans l'industrie	32,6	32,0	24,8	18,0
. dans les services	48,4	28,6	54,2	50,4
% de la population urbaine	40,6	52,5	42,8	45,0

\* Chiffre redressé en tenant compte de la pluriactivité des fonctionnaires.

**Sources :**

PNB d'après la Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde.

Population active et répartition :

Recensement de la population, Maroc 1982, Egypte 1976.

Enquête population-emploi, Tunisie 1980.

Enquête MOD 1985, Algérie.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABDEL-FADIL M., 1983, Informal sector employment in Egypt. Geneva : ILO, 39 p.
- CHARMES J., 1982, L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie. *In* La politique de l'emploi-formation au Maghreb. 1970-1980. CRESM-CNRS, 472 p.
- Collection "Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord". Annuaire de l'Afrique du Nord, année 1980, Cf. pp. 357-396.
- Egalement publié dans : *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines*, vol. XXI, n° 2-3 : "Jeunesse, développement et changements sociaux", 1985, pp. 305-328.
- CHARMES J., 1983, Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. *In* Tunisia. Industrial employment, World Bank, Annexe, 73 p.
- CHARMES J., 1984, Deux estimations du secteur non structuré en Tunisie. Résultats de l'analyse comparative. *In* Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, INSEE, 2 tomes, 584 p. (pp. 435-464).
- CHARMES J., 1986, Secteur non structuré, politique économique et structuration sociale en Tunisie. 1970-1985. *In* CAMAU M. Ed., Tunisie au présent : une modernité au dessus de tout soupçon. CRESM-CNRS, *Collection Connaissance du Monde Arabe*, 421 p. (pp. 231-251).
- CHARMES J., 1988, Emploi et secteur informel en Algérie. 1977-1985. CENEAP-PNUD-OPS, 51 p.
- EL HISSAWY I.H., 1983, Labour force employment and unemployment. Geneva : ILO, 80 p.
- HANDOUSSA H. A., 1983, Public sector employment and productivity in the Egyptian economy. Geneva : ILO, 39 p.
- HANSEN B. & RADWAN S., 1982, Employment opportunities and equity in Egypt. Geneva : ILO, 292 p.
- International Labour Office, 1972, Employment, incomes and equality. A strategy for increasing productive employment in Kenya. Geneva : ILO, 600 p.
- I.N.S., 1984, Enquête nationale sur les activités économiques - 1981 :  
 I. Méthodologie, I.N.S., Tunis, 367 p.  
 II. Premiers résultats sur le secteur industriel non structuré, 38 p.  
 III. Résultats de l'enquête commerce, 91 p.
- M'RABET M., 1985, L'emploi au Maroc. Sources d'information, niveaux, structures. *In* Séminaire sur les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré, Rabat, 10-17 octobre 1984, pp. 465-489.
- SETHURAMAN S.V., 1976, Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action. *Revue Internationale du Travail*, vol. 114, n° 1.
- World Bank, 1985, Tunisia. Industrial employment. Report n° 5564-TUN, Washington, 151 p., multigr.



CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



**DEUX ETUDES SUR L'EMPLOI  
DANS LE MONDE ARABE**

Jacques CHARMES

